



Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du lundi 05 décembre 2022*

ISERE

38360 NOYAREY

**DELIBERATION N°2022-063**

L'an 2022, le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

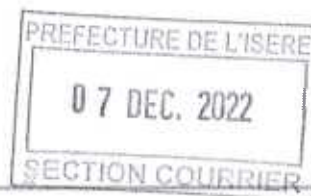
**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT, Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN.

**ABSENTS :**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de conseillers votants : 19



**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2022**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10/10/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2022-063 : Décision modificative n°3 au budget communal : suppression de crédits**

Gérard FEY, Rapporteur

**RAPPELLE** que le chapitre 042 en dépenses section de fonctionnement doit être équilibré par rapport au chapitre 040 en recettes de section d'investissement et que ces chapitres correspondent aux amortissements de la commune ;

**RAPPELLE** que la délibération 2022/033 en date du 13 juin 2022 relative à la décision modificative n°2 du budget communal a permis de rééquilibrer ces deux chapitres avec l'ouverture de crédits au compte 28046/040 (recettes) à hauteur de 21 000.00 € ;

Il convient désormais de supprimer les crédits inscrits par erreur lors du vote du budget primitif 2022 au chapitre 040 dépenses de la section d'investissement pour un montant du même ordre soit 21 000 €, de la manière suivante :

## Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	21 000,00 €	-21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	21 000,00 €	-21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
28031/040	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
28046/040	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	0,00 €

## Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	2 504 600,00 €	-21 000,00 €	0,00 €	2 483 600,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	2 531 600,00 €	0,00 €	0,00 €	2 531 600,00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	2 488 700,00 €	0,00 €	0,00 €	2 488 700,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 488 700,00 €	0,00 €	0,00 €	2 488 700,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

**PROPOSE** au Conseil municipal d'adopter les suppressions de crédits indiquées ci-dessus ;

**Après en avoir délibéré,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE SON ACCORD** pour les suppressions de crédits indiquées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Abstentions : 3: Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN.

Affiché le : 07/12/2022

Reçu en préfecture le : 07/12/2022

Exécutoire le : 07/12/2022

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 06/12/2022

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

